VOL LII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, LE 1er AOUT 1923 No. 36

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50
Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

COUPS DE PLUME

DIMANCHE dernier, vers les 5 heures et demie de l'après-midi, un imbécile a conduit, sur la rue Dumoulin, un puissant auto à une allure vertigineuse.

On aurait cru un ouragan se déchaînant, au tapage du ronflement de la machine, à un tel point qu'un cycliste qui à ce moment-là se promenait sur la rue Cathédrale, demandait un instant après aux résidents de la rue Dumoulin si un aéroplane venait de passer chez eux.

Il y a des enfants sur la rue Dumoulin. Il y en a à toutes les maisons; ils sont nombreux et la rue, plus qu'à tout autre leur appartient.

Le bureau de police est tout à côté; l'on n'a pu manquer d'entendre le bruit, même si l'individu allait trop vite pour pouvoir le suivre.

L'on nous dit que l'officier de Police, spécialement chargé de surveiller le traffic, fait très bien son devoir; mais s'il lui faut un assistant, qu'on lui en donne un; évidemment, il ne peut se tenir sur toutes les rues au même instant.

Nous avons, il y a une couple d'années, appelé l'attention du conseil sur cet état de choses. Notre appel a du alors être entendu, car nous avons pu, à partir de ce moment-là, constater une améloration sensible dans le traffic des autos sur la rue Dumoulin.

Mais depuis quelque temps, voilà que l'on semble vouloir recommencer le même manège; l'on semble croire que la rue Dumoulin est un bon endroit pour faire des courses

De nouveau nous protestons et nous réclamons.

La rue appartient aux propriétaires, à leur famille, à leurs enfants ! !

Le chauffeur de dimanche dernier était ou fou ou saoul. Un tel individu mérite la prison.

Il sera trop tard de récriminer quand il y aura eu perte de vies.

Que la police fasse son devoir sévèrement dans ces cas et toute la population sera là pour l'approuver et l'aider dans son travail.

LA SESSION

ELLE a été courte; elle s'est passée sans incidents sérieux et Messieurs les députés se sont contentés de mettre dans les statuts de la province une loi à la préparation de laquelle ils n'ont rien eu à faire.

C'est la beauté du référendum. C'est aussi la meilleure preuve de l'absurdité de ce système quand on l'applique dans toute sa rigueur et dans toute sa logique.

Cette session était inutile.

Si le gouvernement, comme le demandaient les chefs de l'opposition avait à la première session, permis la discussion sur la loi proposée; si on l'avait alors amendée, comme on devra le faire plus tard; si on l'avait mise dans les statuts, sujette à la proclamation du gouverneur en conseil, après le vote du peuple, on n'aurait pas eu besoin de cette session extraordinaire et l'on aurait sauvé au pays plusieurs milliers de piastres.

Les maîtres du pouvoir ne l'ont pas voulu ainsi, parce que probablement, ils ont une clause dans leur programme qui promet l'économie.

Pour ceux qui ont suivi de près les actes de l'administration Bracken il n'y a rien là-dedans qui puisse les surprendre outre mesure.

Nous ne connaissons pas une seule clause du programme progressiste qui n'ait été violée par le gouvernement chargé de mettre le programme à exécution ou qui n'ait été ignorée par ceux qui l'avaient enfantée.

Comme c'était le désir de tout le monde de ne pas prolonger la session à ce moment-ci de l'année, les conservateurs bienque prêts à la lutte, n'ont pas voulu forcer le gouvernement à la discussion. Ils se sont contentés de poser des questions au ministère. Comme les jours se suivent et ne se ressemblent pas, il est fort possible qu'à la prochaine session, la vague soit un peu plus mouvementée sur la toile d'azur de la mer politique.

L'un des incidents de la session a été le discours de M. Jos. Hamelin, protestant contre l'action du gouvernement fédéral et du sénat au sujet de la construction des lignes de chemin de fer dans son comté.

LE PROCES DELORME

Ceux qui suivent le procès liront avec intérêt les lignes suivantes que nous détachons de l'Action Catholique :

Montréal, 25.— M.C. H. Cahan, C. R., un des défenseurs d'Adélard Delorme, a déclaré hier soir, que c'était l'intention des avocats de la défense de demander d'ici à quelques jours, l'élargissement immédiat de l'accusé, en se basant sur trois points de droit importants qu'ils croient suffisants pour leur faire obtenir ce qu'ils demandent.

Maître Cahan insistera d'abord sur le fait qu'il a entendu les témoignages au cours du dernier procès ne s'étant pas accordé, a prouvé par là que la société qu'il représentait et au nom de laquelle il devait se prononcer, conserve un doute. Quant à la culpabilité, l'avocat de la défense conclut de ce désaccord, qu'en vertu du code criminel anglais adopté en ce pays, un second jury ou un juge ne peut condamner un homme pour meurtre, le doute réel existant ayant été démontré par le premier jury se prononçant au nom de la société.

Dans son deuxième point, Mtre Cahan, en présentant sa motion pour demander l'élargissement d'Adélard Delorme, rappelera que si chaque année le parlement vote à chacun des départements ou ministères provinciaux, les subsides nécesaires pour continuer sesopérationset assurer son développement, ce département ou ministère ne peut disposer de sommes plus considérables que celles qui lui sont votées. Or,ajoutera-t-il, dans le cas d'Adélard Delorme, la Couronne, agissant au nom du procureur général, a dû dépener une somme de plus de $ 80 000 pour mener à bien ce procès et faire venir des experts qui ont longtmps examiné l'écriture et la signature de l'accusé, sans parvenir à convaincre les jurys qui ne se sont pas entendu même sur cette preuve. Mtre Cahan se fait fort de démontrer que la loi permet, dans ce cas, au procureur général, d'abandonner une cause ou un procès après qu'il est convaincu que malgré la dépense de sommes aussi élevées, il ne parviendra pas à établir la culpabilité d'un accusé. L'avocat de la défense ajoute de plus que le premier jury n'ayant pu s'accorder, une dépense additionnelle serait inutile, puisque ce jury représente la société et que par conséquent, la société elle-même tout en acquittant pas l'acusé, a déclaré ne pouvoir non plus, le condamner.

Dans son troisième point, le procureur de la défense soumettra qué même au cas où son client aurait été trouvé coupable de l'accusation qui pèse sur lui, seule la charge faite par l'honorable président des Assises, suffirait pour obtenir à Delorme un second procès, ce qui indique que le juge aurait outrepassé sa juridiction en laissant percer, durant sa charge, certaines opinions personnelles, toujours d'après la déclaration de Mtre Cahan, ce que la défense lui nie le droit de faire, dit-il.

Tels sont les trois points sur lesquels Mtre Cahan veut baser la requête demandant l'élargissement immédiat d'Adélard Delorme. On assure, dans certains cercles judiciaires que si cette requête est présentée, elle provoquera un intérêt tout spécial.

Dans une autre déclaration que Mtre Cahan avait faite auparavant, celui-ci a fait plusieurs remarques vigoureuses et qui diffèrent un peu des sentiments de Mtre Taschereau sur le même point. On leur avait demandé s'ils étaient satisfaits du résultat du procès. "Quand un homme accusé de meurtre n'est pas condamné, c'estune victoire", a déclaré Mtre Taschereau en souriant.

Mtre Cahan a souri, mais il paraissait très en colère. "Vous savez, a-t-il répondu, ce que j'ai dit en Cour. Si j'avais exprimé mon opinion réelle, le juge m'aurait envoyé en prison pour mépris de la Cour. Si je vous disais ce que je pense réellement, aucun journal ne voudrait le reproduire."

Que le procès ait lieu à Montréal ou à Québec, on sait toutefois que Mtres Alleyn Taschereau, C. R. et C. H. Cahan, C. R., procureurs de l'accusé dans le premier procès continueront à le défendre.

Melle Rosa Delorme, soeur propre de l'accusé, a aussi confirmé la chose dans une entrevue qu'elle a donnée hier après-midi. On nous affirme que Mtre R. L. Calder, C. R., continuera,d'un autre côté à représenter la Couronne dans le deuxième procès.

Un mot du Premier Ministre

Le premier ministre Taschereau a refusé de faire des commentaires sur la question. Quand on lui a demandé s'il était possible que le procès fut tenu à Québec, il a déclaré: "Avec un changement de venue accordé par un juge, ceci serait tout-à-fait possible. Je ne vois pas de raisons pour remettre la cause à plus tard que cet automne, alors que l'on procèdera."

Le gouvernement ne contribuera pas les dépenss encourues par la défense dans le procès et qui se chiffrent à près de $ 40 000 au compte de la succession Delorme.

LA JOURNEE D'UNE INFIRMIERE

L'heure des vacances a sonné pour les écoliers, et je m'en réjouis pour eux car ils vont pouvoir faire une provision de force et d'énergie pour la prochaine année.

Nos vacances, à nous, infirmières des écoles, sont limitées aux deux semaines règlementaires, et durant les autres semaines,tous nos efforts tendent à protéger la santé des nourissons. Notre temps est partagé entre les visites des enfants à domicile le matin, et la tenue des bureaux de consultation l'après-midi.

Le bureau de consultations dont je suis chargée est de plus en plus fréquenté, à mesure que les mamans apprennent à apprécier les soins et les conseils qu'elles y reçoivent, et il est devenu nécessaire, durant les mois d'été, de le tenir ouvert tous les jours pour répondre aux exigences de la nombreuse clientèle.

L'infirmière y joue un rôle subordonné à la direction du médecin, mais ses fonction n'y sont pas moins importantes. Elle doit s'y montrer accueillante, avoir un bon mot pour toutes, s'intéreser à chaque enfant en particulier, tout en faisant la pesée et les écritures nécessitées par chacun d'eux. Elle a souvent l'occasion de fournir de précieux renseignements et ne manque jamais l'opportunité de glisser un bon conseil et de détruire les derniers préjugés qui ont fait de si nombreuses victimes parmi les tout petits, mais l'oeuvre principale de l'infirmière, s'exerce dans les visites à domicile. Là, nous prenons contact plus intime avec celles que nous avons mission d'aider dans l'oeuvre si belle et si complexe de l'éducation maternelle, et par des conseils hygiéniques appropriés, nous favorisons la croissance normale des enfants, et nous assurons la survivance de la race, ne perdant jamais de vue le vieux dicton :" Un esprit sain dans un corps sain."

La confiance des mères nous est maintenant généralement acquise, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Venant à la suite des colporteurs et des agents de toutes sortes qui harcèlent les familes, on nous mettait un peu à leur rang. La colporteuse d'hygiène avait peu d'amies et se heurtait à bien des impatiences, et au début il a fallu forcer les portes d'une main douce et ferme tout à la fois.

Le travail d'éducation s'est fait lentement mais sûrement. Attachée au même district depuis cinq ans, et partageant mon temps entre l'inspection scolaire et la consultation pour nourrissons, j'ai pénétré dans bien des foyers, et je ne suis plus l'étrangère à qui on fait un visage de bois et que l'on reçoit avec méfiance Chaque jour, je reviens avec l'impression apaisante d'avoir pu faire un peu plus de bien et ma fatigue est plus légère.

Toute visite à domicile a pour but de répandre les saines notions d'hygiène infantile, mais suivant que les enfants sont ou ne sont pas inscrits à la consultation on peut diviser les visites en trois catégories :

1.- Visites de recrutement.

2.- Visites de ceux qui négligent de revenir à la consultation.

3.- Visites des malades.

Je vais essayer d'illustrer l'objet de ces différentes visites en relatant aussi brièvement que possible ce que j'ai rencontré au cours de mon travail un jour de la semaine dernière.

Il est neuf heures. La température est belle, et favorable, par conséquent aux visites de porte en porte. Tout en m'acheminant vers les nombreuses adresses de la liste que j'ai préparée la veille, je sonne méthodiquement à toutes les portes et je demande : Y a-t-il ici un bébé en-dessous de deux ans ? Si la réponse est affirmative, tout en esquissant mon meilleur sourire, je demande à le voir, et mon entrée est faite. Quelques mots élogieux à l'adresse du bébé, et la mère est tout naturellement amenée à fournir tous les renseignements concernant l'alimentation et les autres soins du bébé. Je glisse quelques conseils, rectifie quelques erreurs hygiéniques, et je prends congé avec une chaude invitation à venir nous voir à la consultation où nous nous efforcerons d'écarter de son chemin tout ce qui pourrait menacer la santé de ce charmant bébé. C'est ce que nous appelons faire du recrutement. La maman a répondu à mo nappel, mais voilà une absence qui se prolonge au-delà de quelques semaines. Il faut aller à la recherche de la cause de cette absence.

Lorsqu'il ne s'agit que de stimuler un zèle qui s'éteint ou de combattre l'indifférence ou l'apathie, nous réussissons généralement sans trop de difficultés, à réveiller un intérêt qui n'était qu'assoupi, mais il arrive souvent que le problême est compliqué par l'impossibilité de trouver une gardienne responsable pour s'occuper du reste de la famille pendant l'absence de la mère, et nous essayons de tourner la difficulté en provoquant entre voisines, des dévouements qui ne demandaient qu'une occasion de se manifester. J'ai déjà frappé à plusieurs portes et obtenu des adhésions précieuses, et je suis obligée de laisser de côté le recrutement pour m'occuper des petits malades qui figurent sur mon carnet de visites et voir s'ils reçoivent bien tous les soins prescrits pa rle médecin.

La première adresse me conduit au fond d'une ruelle étroite, et je trouve la maison vide. Une voisine m'apprend que toute la famille est démenagée sans laisser d'adresse. Mais ma démarche n'est pas inutile. Tout en prenant des renseignements au sujet de la famille disparue, je reconnais au seuil de la porte une mère que j'ai déjà visitée deux fois durant l'année scolaire pour conseiller une intervention urgente pour son enfant qui souffrede végétations adénoïdes sérieuses. Rien n'a encore été fait sous prétexte de pauvreté et d'impossibilité de trouver quelqu'un pour conduire l'enfant à l'hôpital, et en plus une sensibilité irraisonnée qui se refuse à contrarier l'enfant parce qu'il pleure dès qu'on parle de médecin et d'hôpital. J'offre mes services pour accompagner l'enfant que je réussis à amadouer. Nous voilà très bons amis, et dans quelques jours, après une opération opportune, j'ai confiance qu'il s'acheminera vers la guérison.

Satisfaite de mon succès, je repars allègrement à la recherche d'autres misères à soulager. Chemin faisant, je rencontre une fillette rentrant chez elle péniblement, la jambe enveloppée de linges souillés. Je m'enquiers de la cause de sa souffrance et je découvre une blessure infectée. Je conseille de voir un médecin sans délai, et d'exercer la plus minutieuse propreté dans les pansements, afin d'éviter des complications graves. Je pars avec la promessse

(A suivre en page 3)

LE DROIT DES PEUPLES

Les rédacteurs d'une nouvelle publication allemande parue à propos de l'occupation de la Ruhr, les *Echos de l'allemagne catholique*, reprochent au traité de Versailles, parce qu'il a enlevé au Reich notamment l'Alsace Lorraine et la Posnanie, d'avoir diminué la force du catholicisme en Allemagne.

Nous avons déjà répondu à cette accusation. Mais, poursuivant leur argumentation aussi audacieuse qu'étrange, les mêmes rédacteurs invoquent la possibilité de nouvelles amputations de territoire — ils visent la Sarre, la Rhénanie, voire la Bavière et le Wurtemberg—pour essayer de démontrer que la politique française compromet les intérêts du catholicisme allemand.

Le *Comité catholique des Amitiés Françaises à l'Etranger* vient de répondre à ce second argument, en restant fidèle aux principes élevés qui ont inspiré sa réponse au premier.

Une paix juste, suivant l'enseignement même du pape Benoit XV est une paix qui fait droit, dans la plus large mesure possible aux légitimes aspirations des peuples.

En restituant l'Alsace-Larraine à la France, en restituant la Posnanie à la Pologne reconstituée, on a fait droit aux légitimes aspirations de ces deux peuples. Donc, la justice a reçu satisfaction.

Si, par contre, on arrachait à l'Allemagne des terres allemandes dont les populations entendissent demeurer allemandes, on commettrait évidemment une violation du droit, comparable à celle dont Bismarck se rendit coupable quand il annexa,en 1871, l'Alsace-Lorraine.

Mais, en vérité, le gouvernement français méditerait-il de telles violations du droit ? En aucune manière. A maintes reprises, solennellement, sans équivoque possible, le gouvernement français a toujours affirmé qu'il ne nourrissait à l'égard de ces territoires, aucune pensée annexionniste. De quel droit, cette affirmation catégorique serait-elle mise en doute ?

En ce qui concerne la Sarre, un plébiscite a été prévu par le traité de Versailles. C'est ce plébiscite — et lui seul—qui décidera du sort futur de cette province.

Pour les autres régions du Reich leur statut ne peut et ne doit être considéré que comme une question de politique intérieure, qui ne regarde donc qu'elles-mêmes. M. Clémenceau le rappelait, dès 1919, à propos de la Rhénanie.

Seules, en pareille matière, ont voix au chapitre les populations intéressées. Toute contrainte extérieure serait, ici, inacceptable. Le libre vœu des habitants, en quelque sens qu'il se manifeste, doit être scrupuleusement respecté.

Les Aliiés, et la France au premier rang, ont soutenu pendant plus de quatre années, la dure guerre qui leur fut imposée, pour faire triompher le droit des nations à disposer d'elles-mêmes. On peut être sûr qu'ils ne renieront pas la grande et noble cause pour laquelle des milliers de jeunes hommes sont tombés sur les champs de bataille. Ils ont héroïquement écrit avec leur sang une charte commune à toute l'humanité, vainqueurs comme vaincus. La France encore une fois, y restera fidèle.

A.B.C.

Depuis quelques jours, nous avons de la pluie tous les jours.

Logement de 5 chambres à louer dans le bloc MANITOBA ; s'adresser au propriétaire.

M. et Mme Buot doivent partir la semaine prochaine pour un voyage dans la province de Québec.

Le cirque Barnum-Bailey et Ringling Bros sera à Winnipeg samedi le 4 aout. Il donnera deux représentations : l'une dans l'après midi, et l'autre dans la soiréé .

Carrière dramatique de la veuve de l'Empereur Maximilien

L'ex-impératrice Charlotte doit endurer les plus terribles tortures morales après avoir connu la gloire et le bonheur.—Belle intelligence brisée.

MEFAITS DE LA POLITIQUE

New-York, 25.—Les dépêches de Bruxelles annoncent que l'ex-impératrice Charlotte, veuve de l'empereur Maximilien est mourante. La carière de Charlotte est l'une des plus sombres dont fassent mention les annales de la royauté. Elle commença par des promesses de gloire et de bonheur; mais des tragédies se produisirent bientôt et l'ex-impératrice ayant perdu la raison, fut presque oubliée dans le château de Bouchot, situé près de Bruxelles.

Charlotte qui était la fille de Léopold I de Belgique, était âgée de dix-sept ans, lorsqu'elle entra dans la malchanceuse famille des Hapsbourg en épousant l'archiduc Maximilien d'Autriche frère de l'empereur François Joseph en 1857. Ce fut un véritable mariage d'amour. Charlotte était jolie, gentille et intelligente. Les détracteurs de Maximilien ont même admis qu'il était un intellectuel doué d'un grand charme et ils n'ont pas douté de sa sincérité. En qualité de vice-roi du royaume lombardo-vénitien, pendant la période difficile qui précéda sa cession à l'Italie, Maximilien montra des qualités d'homme d'Etat. Il fit construire le délicieux palais de Miramar, près de Trieste, et il y vécut avec sa femme des jours heureux. Charlotte dut bientôt abandonner ce paradis terrestre pour devenir impératrice du Mexique.

Phase dramatique

La popularité de Maximilien, en Autriche, eut pour effet, ont prétendu quelques historiens, de faire consentir facilement François-Joseph à le laisser partir pour l'Amérique. Le Mexique était alors, comme il le fut il n'y a pas bien longtemps, un volcan politique en éruption.

Louis-Napoléon, pour des motifs politiques, liés aux complications qui plus tard provoquèrent sa chute, décida d'intervenir. Comme résultat de cette intervention, des nobles méxicains se rendirent au palais de Miramar pour demander à Maximilien d'accepter la couronne. En ce temps-là, les Etats-Unis avaient leurs ennuis qui les empêchaient de fixer leur attention sur les événements mexicains. Maximilien hésita, et ce fut Charlotte qui prit pour lui une décision, s'il faut en croire les historiens.

Charlotte était ambitieuse et le titre d'impératrice la fascinait. Lorsque Maximilien eut reçu ce qui lui paraissait la preuve que le peuple mexicain voulait réellement en faire son empereur, il accepta la couronne. En mai, 1864, Maximilien et Charlotte entraient dans le port de Vera-Cruz, à bord d'un croiseur français. C'étaient un empereur et une impératrice présentés par Napoléon III à un peuple auquel ils n'étaient liés ni par le sang, ni par la mentalité. Malgré les assurances données par les notables, le peuple mexicain ne désirait nullement avoir pour maître Maximilien.

Excellent début

Cependant, le nouveau monarque débuta bien. Les troupes françaises l'appuyaient et des fonctionnaires français l'aidaient à corriger la situation financière. Maximilien et Charlotte étaient sincères et déployaient la plus grande activité pour faire des réformes et améliorer l'administration du Mexique. La résidence impériale était à Chapultepec. L'empereur et l'impératrice s'étaient, l'un par sa science et l'autre par son charme et son tact, gagné de nombreux amis parmi les Mexicains; mais l'élément libéral, guidé par Juarez ne capitulait pas et faisait la guerilla. Il semble que Charlotte ait mieux compris que son mari le danger de la situation.

Maximilien a été accusé de faiblesse et de manque de jugement en temps de crise. Mais Charlotte n'était pas faible. Quand la situation menaçait de donner lieu à un soulèvement dans le Yucatan alors que Maximilien ne pouvait pas abandonner ses problèmes à Chapultepec elle alla à Mérida la vieille capitale de l'Etat en question et par sa présence réussit à éloigner le danger.

Femme énergique

Un vieux prêtre qui avait vu Charlotte àMérida lisait : "Si ce pays avait eu un président ayant à moitié de l'ambition de l'énergie et de l'honnêteté de l'impératrice il serait prospère." Des lettres que Charlotte écrivit alors indiquent qu'elle avait prévu jusqu'à un certain point le résultat de l'aventure dans laquelle elle avait jeté Maxi-

(A suivre en page 4)

LA JOURNEE DE L'INFIRMIERE

(Suite de la page 1)

que toutes mes recommendations seront exécutées et j'arrive au but de ma prochaine visite qui a pour objet d'enquêter sur la nécessité de faire une distribution gratuite de lait. Je trouve un père sans travail et dix enfants dont l'un au berceau. C'est sans doute la Providence des petits oiseaux qui nous a conduit dans ce milieu, et la charité publique ne saurait s'exercer avec plus de fruits.

Mon carnet de visites me conduit ensuite vers une mère que nous n'avons vue qu'une fois à la consultation. Son bébé, sans être malade, est pâle, délicat, et l'on doit craindre pour lui l'action déprimante des chaleurs. Sevré trop tôt, il est exposé à tous les accidents de l'alimentation artificielle, et une surveillance étroite est bien nécessaire. Le médecin de famille n'a pas été consulté, et le budget familial ne permet pas d'encourir de nouvelles dépenses. La mère est intelligente et soigneuse, et tout en causant, je rectifie quelques erreurs, et j'acquiers la conviction que nous aurons bientôt sa visite. Et c'est ainsi que nous auron probablement contribué à conserver une vie dont nous ignorons encore la valeur, mais dans un pays vaste comme le nôtre, qui a besoin de tant de bras pour se développer toute vie qui peut se prolonger dans de multiples généra-

(A suivre en page 4.)

M. Napoléon Prince est à se faire construire une résidence sur la rue Désautels.

LA JOURNEE DE L'INFIRMIERE

(Suite de la page 3)

tions, n'est-elle pas bien précieuse ?

Me voici maintenant en présence d'un spectacle navrant : Un père tuberculeux au dernier degré, et deux petits enfants bien malades, assurément. Tous deux souffrent de tuberculose osseuse. Conduits sur notre demande à l'hôpital Ste-Jutine, ils y reçoivent les meilleurs soins, et la mère se dévoue en des soins admirables. La mère nous les a amenés bien assiduement lorsqu'ils étaient tout petits, mais vivant dans un milieu contaminé, ils sont à leur tour devenus des tuberculeux. Mes visites paraissent les encourager, et j'y passe aussi souvent que mes occupations me le permettent.

Enfin, l'heure avance, les mères sont de plus en plus occupées à la préparation du dîner familial, et nous écoutent d'une oreille distraite. Je risque toutefois une dernière visite à une mère de deux jeunes enfants. L'aîné est en parfaite santé, l'autre souffre d'un eczéma rebelle, en dépit de nos soins, mais peut-être aussi par défaut de soins, car la mère est un peu négligente, a ses idées bien arrêtées et croit surtout au **temps,** ce suprême guérisseur.

Ai-je réussi à la convaincre de consulter un spécialiste ? Je n'en suis pas très positive. Je réitère toutefois mes recommandations sur la stricte observation .. du régime prescrit et je regagne mon domicile.

Le soleil est rendu au midi de sa course, et l'ardeur de ses rayons augmente ma lassitude physique. Tout en cheminant, je récapitule les différents cas que je viens de visiter, et j'oublie ma fatigue en songeant que mon travail sera profitable à plusieurs de ces chers petits.

R. A. B.
Une infirmière municipale.
De la Division de l'Hygiène et de l'Enfance
Service de Santé.

Montréal, le 21 juin, 1923.



CITE DE ST-BONIFACE

PROCLAMATION

Je, soussigné, Maire de la Ville de St. Boniface, déclare par les présentes,
LUNDI
le 6 août, 1923,
JOUR DE FETE CIVIQUE
et j'invite tous les citoyens de cette ville à bien vouloir observer ce jour comme
JOUR DE FETE
et en con séquence à fermer leurs établissements et à suspendre leurs affaires en général.

(Signé) R.J. SWAIN,
Maire.

St. Boniface, Man.,
Ce 1er août, 1923.

L'ex-impératrice Charlotte

(Suite de la 2e page)

milien. N'ayant pas d'enfants elle adopta Augustin Iturbide un descendant du 'libérateur' méxicain. C'est un geste qui la rendit réellement populaire chez les Mexicains.

Mais bientôt la guerre civile américaine se termina. Les Américains se rendirent compte qu'une puissance étrangère s'était établie sur le sol d'Amérique et appuyait un nouveau gouvernement. La doctrine Monroe fut vigoureusement proclamée et Louis-Napoléon jugeant qu'il n'était pas désirable de maintenir des troupes françaises au Mexique les rappela.

La crise finale

Instantanément, la situation changea, au Mexique. Les troupes françaises parties, les mexicains dirigés par Juarez formèrent une armée. On sait le reste. Charlotte comprit que l'empire mexicain était voué à la destruction,sans l'aide de la France, et elle s'enfuit du Mexique, avec quatre compagnons pour aller demander secours à Napoléon. Celui-ci la reçut froidement et Charlotte aurait pris devant lui l'attitude la plus fière. Charlotte prit la route de Rome où elle visita vainement le pape et où son cerveau commença à s'égarer. Maximilien fut capturé et fusillé à Queretaro le 19 juin 1867.

L'ex-impératrice a maintes fois dit qu'elle était encore impératrice et que son mari était encore le maître du Mexique. Elle est folle depuis plus d'un demi-siècle.

NOTES LOCALES

Les trains d'excursionnistes aux Beach le dimanche sont toujours remplis.

Le pélerinage à Ste-Anne, hier a été un succès malgré le mauvais temps.

La commission pour l'administration de la loi des liqueurs n'est pas encore nommée.

Les trains d'excursion de l'Est pour les ouvriers des récoltes commencent la semaine prochaine.

A la dernière séance du Conseil, de Ville, l'échevin Doucet a fait mention que l'on imprime 250 copies du Rapport des auditeurs en anglais et 250 en français. MM. les échevins Hébert et Taylor ont voté pour qu'ils soient imprimés *en anglais seulement.*

Le bureau d'Hygiène des Enfants, sou le contrôle du Bureau Provincial de la Santé et qui occupait naguère un bureau à l'Ecole Normale a été transféré a la station de feu No. 2 ,rue Taché. Le bureau est sous la direction de l'infirmière M. Mc Intire. Des causeries sur l'hygiène des enfants seront donnée tous les mardis de deux à trois heures de l'après-midi. Améliorez la santé de votre bébé en venant visiter le bureau d'hygiène. On vous donnera des conseils sur les soins en général et sur l'alimentation de votre bébé. Les parents des enfants qui auraient besoin d'un traitement quelconque sont libres de recourir aux conseils et à l'assistance de la clinique et de l'infirmière.

Le bureau sera ouvert toutes les après-midi de deux heures à cinq heures. L'infirmière fera des visites à domicile dans la matinée. Le numéro de téléphone est N. 2781.